

CONTRAT LÉGUMES 2022

50 PANIERS DU 08/01/2022 AU 17/12/2022
DISTRIBUTION LE SAMEDI DE 13H00 A 14H45
AU CENTRE LGBT PARIS-IDF 63 RUE BEAUBOURG
75003

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique entre les adhérent-Es et la ferme aux Cailloux.

SI VOUS PARTAGEZ UN PANIER, MERCI DE REMPLIR UN SEUL CONTRAT LÉGUMES, MAIS IL FAUT CEPENDANT UNE ADHÉSION PAR PERSONNE A L'AMAP TRANSPÉDÉGOUINE.

TARIFS

- > prix d'un panier : 7,00 €
- > panier solidaire : 4,00 €
- > prix pour 1 an (50 paniers) : 350 € (solidaire : 200 €)

COCHER LA DATE DE LIVRAISON DU 1^{er} PANIER : EN FACE SE TROUVE LE NOMBRE DE SEMAINES A RÉGLER.

Entre **LA FERME AUX CAILLOUX**

et nom :
prénom :
mail :
tel. :

Dates des distributions :	<input type="checkbox"/> samedi 02 avril = 38 ●	<input type="checkbox"/> samedi 02 juillet = 25 ●	<input type="checkbox"/> samedi 01 octobre = 12 ●
<input type="checkbox"/> samedi 08 janvier = 50 ●	<input type="checkbox"/> samedi 09 avril = 37 ●	<input type="checkbox"/> samedi 09 juillet = 24 ●	<input type="checkbox"/> samedi 08 octobre = 11 ●
<input type="checkbox"/> samedi 15 janvier = 49 ●	<input type="checkbox"/> samedi 16 avril = 36 ●	<input type="checkbox"/> samedi 16 juillet = 23 ●	<input type="checkbox"/> samedi 15 octobre = 10 ●
<input type="checkbox"/> samedi 22 janvier = 48 ●	<input type="checkbox"/> samedi 23 avril = 35 ●	<input type="checkbox"/> samedi 23 juillet = 22 ●	<input type="checkbox"/> samedi 22 octobre = 9 ●
<input type="checkbox"/> samedi 29 janvier = 47 ●	<input type="checkbox"/> samedi 30 avril = 34 ●	<input type="checkbox"/> samedi 30 juillet = 21 ●	<input type="checkbox"/> samedi 29 octobre = 8 ●
<input type="checkbox"/> samedi 05 février = 46 ●	<input type="checkbox"/> samedi 07 mai = 33 ●	<input type="checkbox"/> samedi 06 août = 20 ●	<input type="checkbox"/> samedi 05 novembre = 7 ●
<input type="checkbox"/> samedi 12 février = 45 ●	<input type="checkbox"/> samedi 14 mai = 32 ●	<input type="checkbox"/> samedi 13 août = 19 ●	<input type="checkbox"/> samedi 12 novembre = 6 ●
<input type="checkbox"/> samedi 19 février = 44 ●	<input type="checkbox"/> samedi 21 mai = 31 ●	<input type="checkbox"/> samedi 20 août = 18 ●	<input type="checkbox"/> samedi 19 novembre = 5 ●
<input type="checkbox"/> samedi 26 février = 43 ●	<input type="checkbox"/> samedi 28 mai = 30 ●	<input type="checkbox"/> samedi 27 août = 17 ●	<input type="checkbox"/> samedi 26 novembre = 4 ●
<input type="checkbox"/> samedi 05 mars = 42 ●	<input type="checkbox"/> samedi 04 juin = 29 ●	<input type="checkbox"/> samedi 03 septembre = 16 ●	<input type="checkbox"/> samedi 03 décembre = 3 ●
<input type="checkbox"/> samedi 12 mars = 41 ●	<input type="checkbox"/> samedi 11 juin = 28 ●	<input type="checkbox"/> samedi 10 septembre = 15 ●	<input type="checkbox"/> samedi 10 décembre = 2 ●
<input type="checkbox"/> samedi 29 mars = 40 ●	<input type="checkbox"/> samedi 18 juin = 27 ●	<input type="checkbox"/> samedi 17 septembre = 14 ●	<input type="checkbox"/> samedi 17 décembre = 1 ●
<input type="checkbox"/> samedi 26 mars = 39 ●	<input type="checkbox"/> samedi 25 juin = 26 ●	<input type="checkbox"/> samedi 24 septembre = 13 ●	

TOTAL A PAYER :

..... panier(s) X semaines X 7 € (ou solidaire à 4 €)= €

pour bénéficiaire du tarif solidaire sur le contrat d'un an (en accord avec l'AMAP TPG), cocher la case ci-contre et régler 4 € par semaine (l'AMAP TPG verse 3 € par semaine à la Ferme aux Cailloux) **multiplié par le nombre de semaines jusqu'à la fin de l'année depuis votre inscription.**

MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement par chèque à l'ordre de La Ferme aux Cailloux. Possibilité de payer en 1 à 12 fois (indiquer au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité - les chèques sont encaissés entre le 10 et le 15 du mois).

Si le nom présent sur le(s) chèque(s) diffère de celui de l'adhérent-e, merci de le préciser :

.....
En cas de difficultés de paiement, voir avec l'AMAP TPG et la Ferme aux Cailloux.

Je soussigné-e
accepte, en devenant partenaire, les risques et bénéfices
à Paris, le

signature adhérent-e :

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT-E

- x préfinancer la production de la Ferme aux Cailloux.
- x adhérer à l'association, s'inscrire sur la liste de diffusion et avoir un login sur amaptranspedegouine.org.
- x **assurer au moins 3 distributions dans l'année.**
- x (s'inscrire pour cela sur le calendrier en ligne)
- x essayer de participer à au moins un chantier à la ferme.
- x gérer ses retards / absences éventuelles aux distributions.*

ENGAGEMENTS DE LA FERME AUX CAILLOUX

- x livrer un panier différent chaque semaine composé de fruits et légumes bio, locaux, de qualité, frais et de saison.
- x être représentée aux distributions.
- x donner régulièrement des nouvelles des cultures.
- x accueillir les adhérent-e-s au moins une fois par an.
- x être transparente sur ses prix et ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS COMMUNS

- x partager les risques naturels liés à l'activité agricole.
- x informer le collectif lors d'éventuels soucis rencontrés.
- x participer à l'assemblée générale annuelle de l'association.

Pour la Ferme aux Cailloux,
Christophe Dupuis ou Laurent André :

* Tout panier non retiré est perdu pour l'adhérent-e et affecté à la solidarité. Selon les besoins du moment, ce "surplus solidaire" sera redistribué à la Ferme aux Cailloux et/ou aux amapien-ne-s (le "rab") et/ou à d'autres collectifs (migrant-e-s, par exemple).